



**Le NY State of Health est la bourse officielle des régimes d'assurance maladie de New York.**

**Comment souscrire ?**



En ligne, à l'adresse [nystateofhealth.ny.gov](https://nystateofhealth.ny.gov).



Par téléphone au  
1-855-355-5777.  
Téléscripteur :  
1-800-662-1220.



Prendre rendez-vous avec un(e) conseiller(ère) sur le site [info.nystateofhealth.ny.gov/findassistantor](https://info.nystateofhealth.ny.gov/findassistantor).

Le NY State of Health est en conformité avec les lois d'État et les droits civils fédéraux applicables, et ne pratique aucune discrimination pour des raisons d'ethnie, de couleur, d'origine nationale, de croyance/religion, de sexe, d'âge, de situation matrimoniale/familiale, d'antécédents d'arrestation, de condamnation(s) pénale(s), d'identité de genre, d'orientation sexuelle, de facteurs génétiques prédisposants, de statut militaire, de statut de victime de violence domestique et/ou de représailles.

Tous les régimes NY State of Health proposent des prestations gratuites de prévention dans le cadre de contrôles et de dépistages annuels...

**Mais saviez-vous que certains régimes prennent en charge des consultations chez le médecin lorsque vous êtes malade, même si vous n'avez pas réglé votre franchise ?**

### **1** Qu'est-ce qu'une consultation ?

- Il s'agit d'un rendez-vous chez votre médecin parce que vous êtes malade, par exemple si vous avez la grippe ou une infection des sinus.<sup>1</sup>

### **2** Comment fonctionnent les régimes qui prennent en charge les consultations avant de faire intervenir la franchise ?

- La franchise est un montant que vous devez régler avant que votre régime ne prenne en charge de quelconques services de santé qui ne relèvent pas de la prévention.
- **Certains régimes prennent en charge vos consultations avant même que vous ayez réglé votre franchise.**
- Ainsi, vous pouvez souscrire un régime moins coûteux, vous permettant, ainsi qu'à tous les membres de votre famille qui sont couverts, de bénéficier de trois consultations gratuites ou à tarif réduit chez un médecin avant de devoir régler votre franchise.
- Il est toutefois possible qu'il vous soit demandé de payer une quote-part, le cas échéant.



### 3 Quels régimes NY State of Health prennent en charge les consultations avant d'exiger le règlement d'une franchise ?

- En 2020, **tous les régimes Bronze standard** (à l'exclusion des options du Compte économie santé [Health Savings Account, HSA]) prendront en charge trois consultations gratuites sans aucune quote-part ni aucune franchise.
- Certains **régimes Or et Argent** prendront également en charge trois consultations avant le règlement de la franchise.<sup>2</sup>
- Les **régimes Platine standard** n'ont pas de franchise.

### 4 Comment trouver un régime NY State of Health qui prend en charge trois consultations avant le règlement de la franchise ?

Les régimes d'assurance maladie qui proposent trois consultations gratuites ou à tarif réduit sont disponibles dans tous les comtés.

Pour en savoir plus :

- Consultez le site [nystateofhealth.ny.gov](http://nystateofhealth.ny.gov) où vous trouverez un outil de comparaison des régimes d'assurance maladie NY State of Health.
  - Recherchez les régimes d'assurance maladie dont le nom contient le terme « ST3PCP ».
- Prenez rendez-vous avec un(e) conseiller(ère) de souscription de NY State of Health, dont les services sont gratuits. Trouvez-en un(e) dans votre communauté :
  - Consultez le site [info.nystateofhealth.ny.gov/findassistor](http://info.nystateofhealth.ny.gov/findassistor).
- Appelez-nous au 1-855-355-5777, téléscripneur : 1.800.662.1220.

1. Les consultations comprennent les rendez-vous avec les médecins référents qui se spécialisent dans la médecine familiale, la médecine interne, la médecine pédiatrique, l'obstétrique, la gynécologie, la santé mentale ou comportementale en soins ambulatoires, ou les services de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.

2. Certains services, tels que les analyses de laboratoire, peuvent être prodigués dans le cadre d'une consultation et peuvent exiger le paiement d'une quote-part ou de votre franchise.